

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.142

**Conservatoire Gabriel
FAURE : demande de
dégrèvement pour un
élève**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

**DELIBERATION
N° 2010.07.142**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE DEGREVEMENT POUR UN ELEVE

Les droits d'inscription du conservatoire Gabriel Fauré actuellement en vigueur ont été fixés par la délibération n°56 du 26 mars 2009.

A la rentrée de septembre, Solenne DERAIX a été inscrite, au cours d'initiation à la danse, mais n'a suivi que quatre cours et n'est pas revenue après le 15 octobre 2009.

Ses parents n'ayant pas réglé les droits d'inscription au régisseur de recettes du conservatoire, un titre (n°1289) a été émis. Or, suite à un déménagement, les avis de la trésorerie principale municipale (TPM) n'ont pas été envoyés à la nouvelle adresse de Monsieur DERAIX, alors qu'un courrier pour annuler l'inscription avait été fait en son temps.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 juin 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER l'annulation du titre sur le salaire de Monsieur DERAIX Arnaud d'un montant de 418,66 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juillet 2010

Affiché le :

13 juillet 2010